



## NUMÉRO 2209-1230

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 septembre 2022 à 19h31, au 135 rue Ste-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, Mme France Lessard, M. Marc Lessard,  
M. Christian Roy, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2209-1230-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame France Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 3. Suivi des procès-verbaux

Aucun point n'est discuté.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 août 2022

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 août 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2209-1230-4

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 9 août 2022, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2209-1230-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois d'août 2022 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 58 933, 88 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 6. Autorisation de paiement numéro 5 - GBM

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents plus de 72 heures avant la séance ;

ATTENDU QUE les professionnels en architectures et en ingénieries approuvent les factures et la demande de paiement numéro 5 ;

2209-1230-6

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et il est résolu :

D'autoriser madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale, à effectuer le paiement no 3 au montant de 251 799,35 \$ taxes incluses à Les Constructions GBM inc. Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt 241-21 décrétant une dépense de 2 685 000 \$ et un emprunt de 2 685 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7. **Abolitions des postes de travail**

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité évoluent principalement en raison de ses nouvelles ententes intermunicipales et des nouvelles installations acquises depuis deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables procède à une réorganisation des postes de travail en voirie et en déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite avoir une ressource disponible à l'année pour le secteur de la voirie et de toutes les infrastructures municipales ;

2209-1230-7

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu d'abolir le poste de directeur des travaux publics et celui du second chauffeur de déneigement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. **Embauche du responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales**

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins municipaux à la suite des nouvelles ententes intermunicipales en voirie, à la construction du bureau municipal et l'acquisition du site du moulin des fermes ;

2209-1230-8

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Guillaume Roy au poste de responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales, et ce rétroactivement en date du 22 août 2022 ;

QUE le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail ;

QUE le Conseil autorise monsieur Guillaume Roy à utiliser le véhicule de la municipalité pour se rendre à sa résidence dans la mesure où celle-ci se situe dans un rayon de 7 kilomètres du bureau municipal ;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désigne le poste de responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures comme fonctionnaire désigné de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. **Rapport des travaux publics**

**9.1 Rapport**

À la demande du Conseil, le responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales fait un résumé aux membres du Conseil sur les actions effectuées en voirie locale lors du dernier mois.

**9.2 Achat d'un équipement de chargement**

CONSIDÉRANT QU'il a présenté toutes les options aux membres du Conseil pour le chargement des abrasifs tels que la location d'appareil ou l'achat d'un équipement neuf ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roy s'est rendu chez plusieurs concessionnaires pour l'achat d'un équipement de chargement usagé pour les abrasifs d'hiver ;

CONSIDÉRANT QU'il y a trois soumissions pour trois équipements du même calibre ;

CONSIDÉRANT l'inspection des équipements soumissionnés, le coordonnateur soumet ses recommandations ;

2209-1230-9.2

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE le Conseil de Saint-Joseph-des-Érables autorise la directrice générale de procéder à l'acquisition de l'équipement JCB 3 CX tel que présenté dans la soumission de Bossé et frère au coût de 60 000 \$;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition de la chargeuse-pelleteuse JCB 3 CX.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10. Présentation du rapport d'étude des besoins en lien avec le pont de Saint-Joseph**

La conseillère madame Mélanie Roy fait un résumé, aux membres du Conseil, du rapport d'étude des besoins qui est la première partie de l'étude d'opportunité reçue de la part du ministère des Transports en lien avec le pont de Saint-Joseph.

**11. Chemin de fer**

Le maire mentionne que les municipalités de Tring-Jonction et de Saint-Frédéric veulent faire une demande auprès du ministère des Transports afin que ceux-ci prévoient un espace pour les véhicules récréatifs et une éventuelle piste cyclable lorsque le chemin de fer sera refait sur leur territoire.

Le Conseil est favorable à utiliser le chemin de fer jusqu'à la route Jacques-Lambert sur notre territoire afin que celui-ci puisse rejoindre la route 276 en direction ville Saint-Joseph.

**12. Écocentre de Saint-Joseph-de-Beauce**

ATTENDU QUE l'entente entre la MRC Beauce-Centre avec l'écocentre de Beauceville est échue depuis le 30 juin 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir à ses citoyens la possibilité de disposer de leurs gros rebuts à proximité ;

2209-1230-12

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que les citoyens de la municipalité puissent disposer de leurs gros rebuts à l'écocentre de la ville.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**13. Système d'alerte à la population**

ATTENDU QUE la résolution 1911-1188-12 confirme l'adhésion de la municipalité au logiciel d'alertes et de notifications de masse de l'entreprise CITAM ;

ATTENDU QUE les frais annuels concernant l'entretien, l'hébergement et les fonctionnalités ont augmentés depuis l'adhésion de la municipalité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des nouvelles modalités du renouvellement du système d'alertes et de notifications de masse ;

2209-1230-13

À CES CAUSES, il est proposé par madame France Lessard et résolu, que les membres du Conseil acceptent les nouvelles modalités du renouvellement du système d'alertes et de notifications de masse.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**14. Social des Josérabliens**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas d'infrastructures temporaires pour la tenue d'événements extérieurs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait la vérification et la comparaison entre l'achat et la location d'un chapiteau auprès de divers fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QU'avec l'achat d'un chapiteau, la municipalité pourra l'utiliser dans la tenue de ses futurs événements ;

2209-1230-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu :

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un chapiteau pour la tenue du Social des Joséabliens 2022 et pour les événements futurs ;

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**15. Rapport du maire**

Le maire invite personnellement les membres du Conseil ainsi que le public au social des Joséabliens qui aura lieu le dimanche 18 septembre 2022, à 11h00 sur le site du Moulin des Fermes.

Il mentionne également qu'il est satisfait du début de mandat de monsieur Guillaume Roy au poste de responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales.

Pour conclure, monsieur Roy fait un rappel de la rencontre avec monsieur Luc Provençal ce vendredi 9 septembre avec les membres du Conseil.

**16. Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**a) Beauce-Centre Économique – Soirée des Sommets 2022**

2209-1230-16a

Il est proposé par madame France Lessard et résolu, que la municipalité achète deux billets afin que le maire et la directrice générale assistent à la Soirée des Sommets qui aura lieu le 26 octobre prochain au coût de 150 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**b) Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Joseph-de-Beauce**

2209-1230-16b

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables achète deux billets afin que le maire et la pro mairesse assistent à la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre des commerces qui aura lieu le 24 septembre prochain au coût de 100 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**17. Varia**

**a) Présentation des soumissions pour les infrastructures réseau dans le nouveau bureau municipal**

ATTENDU QUE suite à la demande de la directrice générale, la municipalité a reçu deux soumissions pour l'installation du réseau dans les nouveaux bureaux municipaux ;

ATTENDU QUE ces soumissions décrivent les services fournis, le matériel inclus et les coûts de traitement pour la mise en place d'un réseau dans la nouvelle infrastructure municipale;

2209-1230-17a

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

D'accepter la soumission numéro 4600 de *Visionic informatique inc.* pour l'installation du réseau dans le futur bureau/garage municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**b) Sable pour abrasif**

Il est discuté que la municipalité adhère à un nouveau fournisseur de sable AB 10 pour l'abrasif si celui-ci est conforme aux exigences du ministère des Transports. Dans le cas contraire, la municipalité s'approvisionnera chez le fournisseur le plus près qui possède déjà sa certification.

**c) Bureau en location**

Le maire informe les membres du Conseil que la direction avisera la ville Saint-Joseph que nous quitterons leurs installations pour le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**d) Rencontre avec le comité de déneigement**

Le comité de déneigement se réunira le mardi 13 septembre à 18h30 afin de discuter du contrat du chauffeur de déneigement étant donné que les conditions avec l'an passé ont changé, certains points doivent être revus.

**18. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**19. Levée de l'assemblée**

2209-1230-19

À 22h30, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jeannot Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière